



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-40
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Rue du petit château

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société SERPOLLET VALENTON,

Considérant l'occupation du domaine public pour la création d'un branchement ENEDIS, rue du petit château à compter du 20 juillet 2021 pour une durée de 25 jours ;

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement, et de limiter la circulation ;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux, rue du petit château, le stationnement sera interdit et la circulation sera limitée 30 km/h à compter du 20 juillet 2021 pour une durée de 25 jours.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SERPOLLET Valenton
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 2 juillet 2021

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA

